

**Les avocats Newton Saint-Juste, André Michel, Julien Lénor et Jelès Brignolle ont sommé le Directeur de la police nationale (PNH) ainsi que le porte parole de l'institution pour fournir des informations sur la mort de Mme Facilia Hyppolite, survenue le jeudi 4 octobre dernier à Petit-Goave, a appris Haiti Press Network.**

« Un délai d'un jour franc est accordé aux hauts gradés de la PNH afin de communiquer la liste des policiers qui ont pris part à l'opération menée dans le but de contenir une mobilisation anti-Martelly à Petit-Goâve, au sud de la capitale, le 4 octobre dernier », ont écrit les défenseurs de la victime.

« Passé ce délai », ont poursuivi les avocats, Godson Aurélus et Frantz Lerebours, seront poursuivis comme complices de cette opération criminelle »

Dans cette sommation, le porte parole de la PNH est appelé à « maintenir ou non la déclaration faite sur les ondes de plusieurs médias le week-end écoulé selon laquelle la victime était déjà morte ».

Selon des informations relayées dans la presse, Madame Facilia Hyppolite est morte asphyxiée par la fumée du gaz lacrymogène utilisé par la police pour disperser une manifestation qui se déroulait dans son quartier